

COMITE DIRECTEUR

du Vendredi 10 Juillet 2020 à Bar le Duc

Présidence : M. Daniel FAY

Membres présents : Mmes Marie-Rose KAUFFMANN et Sandrine THIRIOT.

MM. Bernard AUBRIET, Patrick CORTIAL, Bernard DESCHAMPS, Jean-Pol HENRY, Francis LIGER, Christian LOUIS, Frédéric VERLANT et Jean-Pierre VICHERAT.

Membres excusés : MM. Michel BEAUCHET, Daniel CHAOMLEFFEL, Jean- Luc EVRARD, Stéphane HUTIN, Olivier JOUANNEAU et Arnaud VALROFF.

MM. Jean-Michel DILLMANN, Président d'Honneur, Bernard PAQUIN Membre d'Honneur et Ludovic GERMAIN, Président de la CDA.

Assistent : MM. Thierry GRANDJEAN, CTD DAP et Taoufiq BELFAKIR, Directeur du District

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et est très heureux de retrouver ceux-ci après une si longue absence due au COVID 19 et informe le Comité Directeur de :

CARNET

Janvier 2020

- L'hospitalisation de M. Daniel FAY.
- L'hospitalisation de M. Christian LOUIS.

Février

- Le décès de M. Gilles RICHIER, ancien joueur, entraîneur et dirigeant du Revigny AS.
- Le décès de M. Jean LEMAIRE, ancien entraîneur au Bar le Duc AC et professeur d'EPS au lycée du Stade.
- Le décès de M. Jean-Luc PATON, père de Nicolas PATON, ancien joueur de l'US Ligny en Barrois et de l'AS Treveray et beau-frère de M. Daniel HODOT, éducateur du Bar le Duc FC.

Mars

- Le décès de M. Michel PIERRE, papa de Denis et Thierry anciens joueurs de l'US LIGNY EN BARROIS, grand-père de Loïck et Corentin joueurs de l'ECO et de l'AS Tréveray.
- L'hospitalisation de Bernard AUBRIET.

Avril

- Le décès de M. Gerald JANCART, ancien dirigeant du SA Verdun Belleville.
- Les décès de Mme Francine MANIN survenu le 2 avril 2020 et de M. Serge MANIN survenu le 9 avril 2020. Serge Manin fut un ancien joueur et arbitre de l'AS TREVERAY. Beau frère et sœur de Thierry SCHILLINGER dirigeant de l'US Ligny en Barrois.
- Le décès de Mme THOUVIGNON, dont la fille, Nadine est dirigeante de l'ECO.
- Hospitalisation de M. Cyrille BOURGEOIS.

Mai

- Le décès de M. Michel DE BIANCHI, ancien joueur et dirigeant du SA Verdun Belleville.

Juin

- L'hospitalisation de M. Jean-Louis BINETRUY, membre de la commission d'appel.
- Le décès de Paul Lefranc, président emblématique de l'AS Velaines.

Juillet

- Le décès de M. Michel Perrot, ancien joueur et dirigeant du sa Verdun Belleville.

- Le décès de M. Jean Marie RAGOT ancien dirigeant et arbitre de l'ASR Sorcy et de l'Entente Sorcy Void Vacon.

APPROBATION du PV.

Les procès-verbaux des réunions du Comité Directeur des 4 Janvier, 4 Juin et 18 Juin 2020 tels que parus sur le site internet du district, les 14 février, 4 Juin et 23 Juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

INFORMATIONS – COURRIERS.

- PV Comité Exécutif FFF du 12 Mars 2020.
- FFF. Direction des Affaires Juridiques. Report des audiences et délai de procédure. (31-3-2020)
- FFF. Réunion des Présidents de Ligue du 1^{er} Avril 2020.
- FFF. Procès-verbal de la Commission Fédérale des Arbitres du 1^{er} Avril 2020.
- PV Comité Exécutif FFF du 3 Avril 2020.
- FFF. Réunion des Présidents de Ligue du 15 >Avril 2020 PV Comité Exécutif FFF du 3
- PV Comité Exécutif FFF du 16 Avril 2020.
- PV Comité Exécutif FFF du 28 Avril 2020.
- Communiqué de presse de la FFF du 28 Avril 2020 (COVID19).
- FFF. Informations sur classements des arbitres.
- FFF. Le Président s'adresse aux clubs.
- FFF. Communiqué de Presse. Aides au football amateur portées à 300M€.
- PV Comité Exécutif FFF du 4 Juin 2020.
- PV Comité Exécutif FFF du 22 Juin 2020.
- FFF. Fonds de solidarité national du football – Covid19. Fonctionnement du dispositif « 10€/licencié ».
- Lettre du football amateur. Covid 19. Les conduites à tenir.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 16 Mars 2020.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 24 Mars 2020-
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 30 Mars 2020.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 6 Avril 2020.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 14 Avril 2020.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 20 Avril 2020.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 4 Mai 2020.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 18 Mai 2020.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 8 Juin 2020.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 22 Juin 2020.
- LFA. Réunion du bureau exécutif du 30 Juin 2020.
- Collège des Présidents de Ligue Relevé des décisions – Réunion du 18 Mars 2020.
- Collège des Présidents de Ligue – Réunion du 17 Avril 2020.
- Collège des Présidents de Ligue – Réunion du 29 Avril 2020.

- CD de la LGEF. Coupe de France plus de prolongations sauf pour la finale (tirs au but).
- Fonds de solidarité de la FFF suite au COVID : 10€ par licencié répartis comme ci-dessous :
7€ FFF – 1,55€ LGEF – 1,45€ District Meusien de Football, ce qui représente environ une somme de 7000€ pour le district de la Meuse. En plus du fonds de solidarité national, le district de la Meuse a déjà remboursé la moitié des droits d'engagement des clubs en championnat seniors ainsi que les droits d'engagements en coupe meuse U15 et U18.
- Interdistricts : Le district de la Meuse va gérer pour la 2^{ème} saison consécutive les trois catégories U18, U15 et U13. Petit changement cette saison, les trois catégories joueront sur deux phases.
- Nouvel emploi : Claire Lefèvre (CTR) étant indisponible pour seconder Thierry Grandjean, à la demande de la Ligue, un nouvel employé à mi-temps sera embauché par le District de la Meuse, mais ce poste sera entièrement financé par la ligue du Grand Est de Football. Une convention reprenant l'ensemble des détails financiers va être signée par les deux présidents. Ce poste aura notamment pour but d'aider les clubs au développement des pratiques.
- En raison de la crise du COVID 19, en cas d'impayé, la LGEF ne bloquera pas les licences avant le début de saison, sauf pour les clubs ayant déjà un contentieux antérieur à la crise.
- Pas d'augmentation des frais d'arbitrage pour cette saison 2020/2021.
- Bonne nouvelle, car le club des GO Gondrecourt le Château va reprendre son activité dès cette saison.
- Service civique – Très bonne dynamique car le district est le premier sur le territoire lorrain en nombre d'emplois civiques. Pour cette saison, on compte 12 à 14 volontaires, sachant qu'en 2019-2020 ils étaient 20.
- Le GESAM cherche à créer une antenne dans le nord meusien pour l'automne. La directrice sera présente lors de la prochaine assemblée générale du District.
- Le président du District a été invité à l'AG du club Futsal Grand Verdun, club dynamique avec un projet ambitieux, qui évolue cette saison en Futsal R1. Le président du district propose aussi de nommer le président du club à la commission Futsal pour la saison 2020-2021.
- Visite de la classe football de Verdun.
- Journée des Bénévoles supprimée en raison du COVID 19.
- Acompte de subvention du conseil départemental : 9231,20 €. Sincères remerciements au président du conseil départemental ainsi qu'à ses membres pour leur précieux soutien tout au long de ces années.

POINT SUR L'ARRÊT DES COMPETITIONS SUITE A LA CRISE DU COVID19

- Application des textes de réglementation du COMEX face au COVID19.

VALIDATION DES GROUPES DE CHAMPIONNATS POUR LA SAISON 2020/2021

Départementale 1

CLUBS

US BEHONNE LONGEVILLE 1

AS DIEUE - SOMMEDIÈUE 1

FC DUGNY SUR MEUSE 1

FC FAINS VEEL 1
E. MAIZEY LACROIX 1
FC REVIGNY SUR ORNAIN 1
RACING CLUB SAULX & BARROIS 1
AS TREVERAY 1
BAR LE DUC FC 3
ENT CENTRE ORNAIN 2
US THIERVILLE 2
FC ST MIHIEL 2
SA VERDUN BELLEVILLE 2

Départementale 2

GROUPE A

CLUBS

FC BELLERAY 1
ASC CHARNY SUR MEUSE 1
SC LES ISLETTES 1
ASL MANGIENNES 1
R.C. SOMMEDIÈUE 1
AS STENAY MOUZAY 1
E.TILLY AVB 1
FC DUGNY 2
US ETAIN BUZY 2
E MAIZEY LACROIX 2
US THIERVILLE 3
ENT.V.H.F 2

Départementale 2

GROUPE B

CLUBS

AS BAUDONVILLIERS 1
SC COMMERCEY 1
LL VAUCOULEURS 2
ES LEROUVILLE 1
FC PAGNY SUR MEUSE 1
ASC SEUIL D'ARGONNE 1
FC VIGNOT 1
AS VAL D'ORNAIN 1
US BEHONNE LONGEVILLE 2
FC REVIGNY 2
RACING CLUB SAULX & BARROIS 2
Entente SORCY VOID VACON 2

Départementale 3

GROUPE A

CLUBS

FC SPINCOURT 1
ASC CHARNY 2
FC VAL DUNOIS 1
SC LES ISLETTES 2
ASL MANGIENNES 2
US THIERVILLE 4
AS STENAY- MOUZAY 2
SA VERDUN BELLEVILLE 3

Départementale 3

GROUPE B

CLUBS

FC BELLERAY 2
AS NIXEVILLE BLERCOURT 1
FC DUGNY 3
ES LEROUVILLE 2
E MAIZEY LACROIX 3
E SORCY VOID 3
AS DIEUE SOMMEDIÈUE 2
ES TILLY AVB 2

Départementale 3

GROUPE C

CLUBS

ES ANCERVILLE 1
GO GONDRECOURT 1
ASC MONTIERS S/ SAULX 1
US BEHONNE LONGEVILLE 3
SC COMMERCY 2
FC FAINS VEEL 2
AS TREVERAY 2
LL VAUCOULEURS 3

La composition des groupes peut évoluer en fonction de la confirmation des clubs ou en fonction des retraits d'équipes.

VALIDATION DU CALENDRIER GENERAL SENIORS ET JEUNES

POUR LA SAISON 2020-2021

CALENDRIERS SENIORS - SAISON 2020/2021

| DATES | R 1 | R 2 | R 3 | D 1 | D 2 | D 2 | D 3 | D 3 | D 3 | Coupe France | Coupe LGEF | Coupe Meuse A | Coupe Meuse B,C |
|----------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--------------|------------|---------------|-----------------|
| | A | B | A | B | C | | | | | | | | |
| SEPTEMBRE | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 30 août 2020 | | | | | | | | | | 1 | | | |
| dimanche 6 septembre 2020 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | | | | |
| dimanche 13 septembre 2020 | | | | | | | | | | 2 | 1 | 1 | 1 |
| mercredi 16 septembre 2020 | 2 | 2 | mr | | | | | | | | | | |
| dimanche 20 septembre 2020 | mr | mr | mr | 2 | 2 | 2 | | | | 3 | 2 | | |
| dimanche 27 septembre 2020 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | | | | |
| OCTOBRE | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 4 octobre 2020 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | 4 | 3 | | |
| dimanche 11 octobre 2020 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 2 | 2 | 2 | | | | |
| dimanche 18 octobre 2020 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | 5 | 4 | 2 | 2 |
| dimanche 25 octobre 2020 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 3 | 3 | 3 | | | | |
| NOVEMBRE | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 1 novembre 2020 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 4 | 4 | 4 | 6 | 5 | | |
| dimanche 8 novembre 2020 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 5 | 5 | 5 | | | | |
| mercredi 11 novembre 2020 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | | | 3 | mr |
| dimanche 15 novembre 2020 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 6 | 6 | 6 | | | | |
| dimanche 22 novembre 2020 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 7 | 7 | 7 | 7 | | | |
| dimanche 29 novembre 2020 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | mr | 8 | mr | | | | |
| DECEMBRE | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 6 décembre 2020 | 11 | 11 | 2 | 11 | 11 | 11 | mr | 9 | mr | | | | |
| dimanche 13 décembre 2020 | mr | mr | mr | 12 | mr | mr | mr | mr | mr | 8 | 32èmes | mr | mr |
| dimanche 20 décembre 2020 | | | | | | | | | | | | | |
| JANVIER | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 3 janvier 2021 | | | | | | | | | | 32èmes | | | |
| dimanche 10 janvier 2021 | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 17 janvier 2021 | | | | | | | | | | 16èmes | | | |
| dimanche 24 janvier 2021 | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 31 janvier 2021 | | | | | | | | | | | 16èmes | | |
| FEVRIER | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 7 février 2021 | 14 | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 14 février 2021 | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 21 février 2021 | 13 | mr | 11 | 13 | mr | mr | mr | mr | mr | | | mr | mr |
| dimanche 28 février 2021 | 12 | 12 | 12 | 14 | 12 | mr | mr | 10 | mr | | | mr | mr |
| MARS | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 7 mars 2021 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | | | 8èmes | 8èmes |
| dimanche 14 mars 2021 | 15 | 13 | 13 | 15 | 13 | 13 | mr | 11 | mr | | | | |
| dimanche 21 mars 2021 | 16 | 14 | 14 | 16 | 14 | 14 | 8 | 12 | 8 | | | | |
| dimanche 28 mars 2021 | 17 | 15 | 15 | 17 | 15 | 15 | 9 | 13 | 9 | | | | |
| AVRIL | | | | | | | | | | | | | |
| samedi 3 avril 2021 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | | | | |
| lundi 5 avril 2021 | mr | mr | mr | 22 | mr | mr | mr | mr | mr | | 8èmes | | |
| dimanche 11 avril 2021 | 18 | 16 | 16 | 18 | 16 | 16 | 10 | 14 | 10 | | | | |
| dimanche 18 avril 2021 | 19 | 17 | 17 | 19 | 17 | 17 | 11 | 15 | 11 | | | | |
| dimanche 25 avril 2021 | mr | mr | mr | 23 | mr | mr | mr | mr | mr | Finale | mr | 1/4 Finale | 1/4 Finale |
| MAI | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 2 mai 2021 | 20 | 18 | 18 | 20 | 18 | 18 | 12 | 16 | 12 | | | | |
| dimanche 9 mai 2021 | mr | 19 | 19 | 21 | 19 | 19 | 13 | 17 | 13 | | | | |
| jeudi 13 mai 2021 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | | 1/4 Finale | mr | mr |
| dimanche 16 mai 2021 | 21 | 20 | 20 | 24 | 20 | 20 | 14 | 18 | 14 | | | | |

Férié

Samedi
Pâques
Lundi
Pâques

Férié-
Ascension

| | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--|------------|------------|------------|------------------|
| samedi 22 mai 2021 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | | | 1/2 Finale | 1/2 Finale | Samedi Pentecôte |
| lundi 24 mai 2021 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | | 1/2 Finale | mr | mr | Lundi Pentecôte |
| dimanche 30 mai 2021 | 22 | 21 | 21 | 25 | 21 | 21 | | | | | | | | |
| JUIN | | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 6 juin 2021 | | 22 | 22 | 26 | 22 | 22 | | | | | | | | |
| samedi 12 juin 2021 | | | | | | | | | | | | | Finale | |
| dimanche 13 juin 2021 | | | | | | | | | | | Finale | Finale | | |
| dimanche 20 juin 2021 | | | | | | | | | | | | | | |
| dimanche 27 juin 2021 | | | | | | | | | | | | | | |

Championnat
Coupe de France



Championnat LGEF
Coupe LGEF



Coupe Meuse A
Coupe Meuse B, C

CALENDRIER GENERAL JEUNES DISTRICT MEUSIEN SAISON 2020-2021

| DATES | U18 D1 | U18 D2 | U15 D1 | U15 D2 | U15 à8 | U13 D1 | U13 D2 | U13 D3.A | U13 D3.B | Coupe Gamb | U18 I.D | U15 I.D | U13 I.D | U180U15 CM | U15 CM | U13 Fest |
|---|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|----------|----------|------------|---------|-----------------------|---------|------------|--------|----------|
| | Samedi Après Midi | | | | | | | | | | D.matin | Samedi - Après - Midi | | | | |
| SEPTEMBRE | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Rentrée Scolaire 1-9-20 | | | | | | | | | | | | | | | |
| samedi 5 septembre 2020 | | | | | | | | | | 1 | | | | | | |
| samedi 12 septembre 2020 | 1 | 1 | 1 | | | 1 | 1 | | | | | | | | | 1.T |
| samedi 19 septembre 2020 | 2 | 2 | 2 | | | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | | | | | |
| samedi 26 septembre 2020 | 3 | 3 | 3 | 1 | | 3 | 3 | 1 | 1 | | | | | | | |
| OCTOBRE | | | | | | | | | | | | | | | | |
| samedi 3 octobre 2020 | 4 | 4 | 4 | 2 | | 4 | 4 | 4 | 4 | | | | | | | |
| samedi 10 octobre 2020 | 5 | 5 | 5 | 3 | | 5 | 5 | 3 | 3 | 3 | | | | | | |
| samedi 17 octobre 2020 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | 5 | 5 | | | | | | | 2.T |
| samedi 24 octobre 2020 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | | | | | | | |
| samedi 31 octobre 2020 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | 1/2 F | | | | | | |
| NOVEMBRE | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vacances scolaires du 17 Octobre au 2-11-2020 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| samedi 7 novembre 2020 | 6 | 6 | 6 | 4 | | 6 | 6 | 6 | 6 | | | | | | | |
| mercredi 11 novembre 2020 | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | mr | | | | | | | |
| samedi 14 novembre 2020 | 7 | 7 | 7 | 5 | | 7 | 7 | 7 | 7 | | | | | | | |
| samedi 21 novembre 2020 | 8 | 8 | 8 | 6 | | 7 | | 8 | | F.R | | | | | | |
| samedi 28 novembre 2020 | 9 | 9 | 9 | 7 | | 9 | | 9 | | | | | | | | |
| DECEMBRE | | | | | | | | | | | | | | | | |
| samedi 5 décembre 2020 | 10 | 10 | 10 | | | 10 | | | | | | | | | | |
| samedi 12 décembre 2020 | | | | | | | | | | 1T-FFF | | | | | | |
| samedi 19 décembre 2020 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| JANVIER | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vacances scolaires du 19 Décembre au 4 Janvier 2021 | | | | | | | | | | | | | | | | |

VALIDATION DES CLASSEMENTS DU CHALLENGE DU MEILLEUR CLUB DE JEUNES

En application du règlement du challenge Article 8, remise des prix, la commission propose au Comité Directeur du District d'exclure pour la saison 2019/2020 les clubs de l'ASL Mangiennes, LL Vaucouleurs, FC Fains Veel et FC Varennes, qui lui était absent. En effet, ces clubs étaient non représentés par une délégation d'au moins 3 jeunes lors de la remise de récompenses ayant eu lieu lors de la dernière AG du district.

Rappel de l'article 8 :

Remise des prix

Un club qui n'est pas présent ou représenté par une délégation d'au moins 3 jeunes du Club, lors de la remise des prix attribués dans le cadre de ce challenge (lors de l'assemblée générale du District), en est exclu la saison suivante (sauf cas de force majeure dûment justifié). L'ensemble des décisions relevant de cet article est de la seule compétence du comité Directeur du District.

Classements clubs définitifs pour la saison 2019/2020

GROUPE 1

- 1 BAR LE DUC FC
- 2 US ETAIN B
- 3 ENT CENTRE ORNAIN

GROUPE 2

- 1 ES LEROUVILLE
- 2 ENT SORCY VV
- 3 RC SAULX ET BARROIS

GROUPE 3

- 1 ENT MAIZEY L
- 2 AS NIXEVILLE B
- 3 SC CONTRISSON

VALIDATION DES ENTENTES

Le comité directeur valide les ententes ci-dessous :

- Entente SORCY.VOID.VACON – ES LEROUVILLE **en U 16 R3.**
- FC SAINT MIHIEL – ENTENTE MAIZEY.CROIX **en U 15 Interdistricts.**
- US THIERVILLE – AS NIXEVILLE.BLERCOURT **en U 15 Interdistricts.**

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Le comité directeur valide les modifications ci-dessous et celles-ci seront soumises à la prochaine Assemblée Générale du 20 Novembre 2020 à Lacroix sur Meuse.

TERRAINS IMPRATICABLES

Article 15

1. Dès son arrivée au stade, au moins une heure avant le match, l'arbitre visite le terrain de jeu. Cette opération se déroule en présence du délégué du club recevant. Le cas échéant, l'arbitre énumère à ce délégué les dispositions à prendre pour la régularité de la rencontre. Après mise en demeure par l'arbitre, le club visité dispose d'un délai se terminant 15 minutes après l'heure du coup d'envoi pour mettre son terrain en état (tracé, filets, poteaux de coin, etc.). Passé celui-ci, si l'arbitre ne peut donner le coup d'envoi, il adresse dans les 48 heures un rapport à la commission compétente.

2. Si le terrain est impraticable, l'arbitre doit, après avoir procédé à la vérification des licences, déclarer le terrain injouable. Il adresse un rapport à la commission compétente.

3. L'arbitre est seul qualifié pour décider de la praticabilité du terrain. - Un terrain est jouable lorsque toutes les conditions de régularité de jeu sont acquises (état de la pelouse, circulation du ballon et sécurité des acteurs). - Un terrain est impraticable dès lors que lesdites conditions ne sont plus remplies, mais aussi lorsque le fait de jouer est de nature à endommager gravement une pelouse au demeurant en bon état.

4. L'arbitre prend la décision (praticable ou impraticable) de jouer ou non après avoir pris l'avis des dirigeants des clubs en présence et, le cas échéant, celui du propriétaire du terrain ou de son représentant accrédité.

5. Si le terrain devient impraticable au cours du match, l'arbitre a la possibilité de poursuivre la rencontre sur un terrain annexe répondant aux normes requises. A défaut, l'arbitre note sur la feuille de match le score acquis au moment de l'arrêt de la rencontre. Il fait contresigner la feuille de match sur laquelle il a mentionné les raisons ayant motivé sa décision par les deux capitaines et fait parvenir un rapport à la commission compétente.

6. Lorsqu'en période d'intempéries prolongées, le terrain est présumé impraticable, le club doit se conformer aux prescriptions de l'article 15 bis concernant la déclaration de présomption d'impraticabilité ou d'impraticabilité.

7. Si spontanément ou à la requête des dirigeants, l'arbitre d'une rencontre officielle estime qu'il ne peut être, en raison de l'état du terrain, joué deux matches consécutifs, il interdit le coup d'envoi du lever de rideau ou interrompt celui-ci. Ce match se joue ou se poursuit sur un terrain annexe répondant aux normes requises. A défaut, l'arbitre en rend compte à la commission compétente qui fixe le match à une autre date.

TERRAINS IMPRATICABLES

Article 15

1. Dès son arrivée au stade, au moins une heure avant le match, l'arbitre visite le terrain de jeu. Cette opération se déroule en présence du délégué du club recevant. Le cas échéant, l'arbitre énumère à ce délégué les dispositions à prendre pour la régularité de la rencontre. Après mise en demeure par l'arbitre, le club visité dispose d'un délai se terminant 15 minutes après l'heure du coup d'envoi pour mettre son terrain en état (tracé, filets, poteaux de coin, etc.). Passé celui-ci, si l'arbitre ne peut donner le coup d'envoi, il adresse dans les 48 heures un rapport à la commission compétente.

2. Si le terrain est impraticable, l'arbitre doit, après avoir procédé à la vérification des licences, déclarer le terrain injouable. Il adresse un rapport à la commission compétente.

3. L'arbitre est seul qualifié pour décider de la praticabilité du terrain. - Un terrain est jouable lorsque toutes les conditions de régularité de jeu sont acquises (état de la pelouse, circulation du ballon et sécurité des acteurs). - Un terrain est impraticable dès lors que lesdites conditions ne sont plus remplies, mais aussi lorsque le fait de jouer est de nature à endommager gravement une pelouse au demeurant en bon état.

4. L'arbitre prend la décision (praticable ou impraticable) de jouer ou non après avoir pris l'avis des dirigeants des clubs en présence et, le cas échéant, celui du propriétaire du terrain ou de son représentant accrédité.

5. Si le terrain devient impraticable au cours du match, l'arbitre a la possibilité de poursuivre la rencontre sur un terrain annexe répondant aux normes requises. A défaut, l'arbitre note sur la feuille de match le score acquis au moment de l'arrêt de la rencontre. Il fait contresigner la feuille de match sur laquelle il a mentionné les raisons ayant motivé sa décision par les deux capitaines et fait parvenir un rapport à la commission compétente.

6. Lorsqu'en période d'intempéries prolongées, le terrain est présumé impraticable, le club doit se conformer aux prescriptions de l'article 15 bis concernant la déclaration de présomption d'impraticabilité ou d'impraticabilité.

7. Si spontanément ou à la requête des dirigeants, l'arbitre d'une rencontre officielle estime qu'il ne peut être, en raison de l'état du terrain, joué deux matches consécutifs, il interdit le coup d'envoi du lever de rideau ou interrompt celui-ci. Ce match se joue ou se poursuit sur un terrain annexe répondant aux normes requises. A défaut, l'arbitre en rend compte à la commission compétente qui fixe le match à une autre date.

8. La commission des compétitions a compétence pour statuer sur la production d'un arrêté municipal ou d'une interdiction d'utilisation émanant du propriétaire ou du locataire qui a pleine jouissance et responsabilité du terrain. Pour ne pas prendre de retard dans les compétitions, elle peut fixer automatiquement une rencontre sur une installation synthétique si le club recevant possède une telle installation ou décide de l'inversion d'une rencontre lors de la phase ALLER si le terrain du club visiteur est praticable (terrain en herbe ou synthétique). La rencontre RETOUR sera également inversée. Sont concernées les matchs des équipes SENIORS et JEUNES.

Les rencontres de Coupe Meuse (Seniors A et B, U18 et U15) : Si une rencontre est remise par le club recevant pour terrain impraticable, elle sera automatiquement reprogrammée sur le terrain du club visiteur.

Obligation en matière d'équipes de jeunes

EQUIPES DE JEUNES

Dispositions spéciales appliquées par le District Meusien de Football à compter de la saison 2019/2020, par rapport aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue du Grand Est de Football.

1 – Généralités

1.2 Obligations

En fonction de la hiérarchie de leurs équipes pour les niveaux inférieurs au niveau supérieur du District, les clubs doivent engager le nombre d'équipes de jeunes comme suit :

| | Nombre d'équipes | | |
|----------------------------|------------------|------|------------|
| | à 11 | à 8 | à 5 ou à 4 |
| Niveau 1 du District | 1 | 2 | 1 |
| Niveau 2 du District | 1 | ou 2 | 1 |
| Niveaux 3 et 4 du District | 1 | ou 1 | 1 |

1.3 Cas particuliers

Pour les clubs situés dans les communes de moins de 2 000 habitants ou dans la partie non agglomérée comprenant moins de 2 000 habitants d'une ville (population déterminée en fonction du décret pris après le dernier recensement général officiel), cette obligation est ramenée à :

| | Nombre d'équipes | | |
|----------------------------|------------------|------|------------|
| | à 11 | à 8 | à 5 ou à 4 |
| Niveau 1 du District | 1 | ou 2 | 1 |
| Niveau 2 du District | 1 | ou 1 | 1 |
| Niveaux 3 et 4 du District | 1 | ou 1 | ou 1 |

Ces obligations ne sont pas appliquées aux clubs situés dans des communes de moins de 500 habitants ou dans la partie non agglomérée comprenant moins de 500 habitants d'une commune plus importante.

La population à prendre en compte pour les clubs fusionnés est celle de la localité du siège social du club.

Obligations

Dispositions spéciales appliquées par le District Meusien de Football à compter de la saison 2020/2021, par rapport aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue du Grand Est de Football.

1 – Généralités

1.2 Obligations

En fonction de la hiérarchie de leurs équipes pour les niveaux inférieurs au niveau supérieur du District, les clubs doivent engager le nombre d'équipes de jeunes comme suit :

| | Nombre d'équipes | | |
|----------------------|------------------|------|------------|
| | à 11 | à 8 | à 5 ou à 4 |
| Niveau 1 du District | 1 | 2 | 1 |
| Niveau 2 du District | 1 | ou 2 | 1 |
| Niveau 3 du District | | | |

1.3 Cas particuliers

Pour les clubs situés dans les communes de moins de 2 000 habitants ou dans la partie non agglomérée comprenant moins de 2 000 habitants d'une ville (population déterminée en fonction du décret pris après le dernier recensement général officiel), cette obligation est ramenée à :

| | Nombre d'équipes | | |
|----------------------|------------------|------|------------|
| | à 11 | à 8 | à 5 ou à 4 |
| Niveau 1 du District | 1 | ou 2 | 1 |
| Niveau 2 du District | 1 | ou 1 | 1 |
| Niveau 3 du District | 1 | ou 1 | ou 1 |

Ces obligations ne sont pas appliquées aux clubs situés dans des communes de moins de 500 habitants ou dans la partie non agglomérée comprenant moins de 500 habitants d'une commune plus importante.

La population à prendre en compte pour les clubs fusionnés est celle de la localité du siège social du club.

Toutes ces équipes doivent terminer leur championnat de 1ère et de 2ème phase.

CHAMPIONNATS U 18, U 15 et U13

1) Système de l'épreuve

Le championnat se dispute chaque saison de façon traditionnelle par matches aller et retour ou sur deux périodes selon le nombre d'équipes engagées dans la catégorie concernée.

7) Forfaits

Tout forfait simple est pénalisé comme suit :
- sportivement : retrait d'un point au classement conformément au règlement des championnats de jeunes.
- financièrement : par une amende fixée au statut financier.

Tout forfait général est pénalisé comme suit :
- sportivement : l'équipe est classée à la dernière place du groupe.
- financièrement : par une amende fixée au statut financier pour tous les niveaux.

Deux équipes de football à 8 équivalentes à une équipe à 11.

Deux équipes de football U7 ou U9 équivalent à une équipe à 8.

CHAMPIONNATS U 18, U 15 et U13

1) Système de l'épreuve

Le championnat se dispute chaque saison en deux phases par match aller et retour pour la départementale 1 de ces catégories.

Pour la départementale 2 et 3 de ces catégories soit matches aller et retour match simple suivant le nombre d'équipes engagées.

7) Forfaits

Tout forfait simple est pénalisé comme suit :

- sportivement : retrait d'un point au classement conformément au règlement des championnats de jeunes.

- financièrement : par une amende fixée au statut financier.

Deux forfaits par phase = FORFAIT GENERAL

Tout forfait général est pénalisé comme suit :

- sportivement : l'équipe est classée à la dernière place du groupe.

- financièrement : par une amende fixée au statut financier pour tous les niveaux.

FOOT ANIMATION.

Nombre de plateaux obligatoires Automne et Printemps

5 en U11 & U9 au lieu de 3.

3 en U7.

FOOT ANIMATION.

Nombre de plateaux obligatoires Automne et Printemps + Futsal.

5 en U11 & U9 au lieu de 3.

3 en U7.

Fraude sur catégorie.

Si lors d'un contrôle de feuille de présence inopiné par les commissions compétentes ou il est constaté une fraude sur catégorie, l'équipe ne sera pas comptabilisée dans le cadre du plateau.

Règlement des coupes départementales de Futsal

U13, U15, U18, Seniors et Féminines

*(Le règlement ci-dessous ne concerne pas la Coupe Nationale Futsal Seniors, pour celle-ci, se référer au règlement LGEF et/ou FFF).

District Meusien de Football : DMF

Commission Départementale de Futsal : CDFS

Commission Départementale des Arbitres : CDA

Commission Régionale de Futsal : CRFS

Organisation

Article n°1

Le DMF organise chaque saison des compétitions de Futsal :

- 1 Coupe U13, Coupe U15 et Coupe U18 sur 2 niveaux.
 - Niveau 1 (phase régionale) réservé aux :
 - ✓ équipes 1
 - ✓ aux équipes 2 (cf mouvement de joueurs) si le club inscrit au minimum 4 équipes
 - Niveau 2 (phase départementale) réservé aux équipes 2 et suivantes et les équipes 1 ne voulant pas évoluer au niveau 1
 - ✓ La CDFS établit une simulation des niveaux pour les équipes qui est publiée sur le site du DMF. Sans retour des clubs à la date indiquée, la CDFS valide les niveaux de ces équipes.
- 2 Coupe départementale Seniors sur un seul niveau.
- 3 Coupes Féminines jeunes et Séniors : Les modalités pour les compétitions féminines sont indiquées au début de saison par la CDFS.

Commission d'organisation

Article n°2

La CDFS est chargée en collaboration avec le service compétitions du DMF, de l'organisation et de la gestion des compétitions.

La commission ou le cas échéant une commission restreinte assure la gestion courante des compétitions.

Délégation de pouvoir

Article n° 3

La CDFS peut déléguer certaines de ses compétences aux clubs, à des membres de commissions diverses, pour les dispositions à prendre dans le cadre du déroulement des plateaux/matches programmés sur leur territoire.

Engagement :

Article n°4

1. Les engagements sont effectués uniquement par le biais de Foot clubs et doivent intervenir avant la date limite renseignée et communiquée par le DMF. **Les équipes qui s'inscriront après cette date participeront à la compétition de niveau 1 ou 2 et ne pourront se qualifier pour les finales départementales (Aucun résultat de ces équipes ne sera pris en compte pour le classement de leur groupe).**
Le droit d'engagement est fixé au statut financier du DMF, ce droit étant porté au débit des clubs.
2. Les clubs retenus pour disputer les compétitions de Futsal sont validés par la CDFS.
3. Les clubs qui annulent leur engagement avant le début de l'épreuve sont pénalisés d'une amende (cf. statut financier de la LGEF), exception faite pour les cas de force majeure dont l'appréciation est de la compétence exclusive de la CDFS.

Compétitions :

Article n°5

Le nombre d'équipes engagées et le nombre de salles disponibles étant variables d'une saison à l'autre, la CDFS propose une organisation adaptée à chaque catégorie et à chaque niveau. **Dans le cas où un seul niveau de pratique est proposé, une seule équipe par club peut se qualifier pour chaque plateau/finale départementale de sa catégorie.**

1. Les rencontres se déroulent aux dates fixées par le calendrier général de la saison arrêtée par la CDFS.
Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de compétition qu'elle juge utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition. Le calendrier des rencontres est affiché sur le site du DMF.
2. Horaires
L'horaire des rencontres est fixé par la CDFS en fonction des disponibilités des salles.
3. **Les compétitions U13, U15 et U18 de niveau 1, Séniors et féminines sont qualificatives pour les plateaux/finales départementales qui sont qualificatifs pour les finales régionales :**
 - Le nombre de qualifiés pour les finales régionales attribué à chaque district est déterminé par la CRFS.
3. Des plateaux amicaux sont proposés pour le niveau 2.

Mouvement des joueurs

Article n°6

Niveau 1 :

Si 2 équipes d'un même club participent au niveau 1, aucun mouvement de joueurs ne peut se faire entre ces 2 équipes pendant la durée de la compétition.

Par contre, les mouvements peuvent se faire entre des joueurs des équipes de niveau 1 et 2.

Un joueur ne peut jouer que pour une seule et même équipe à chaque plateau/matches.

Niveau 1 et 2 :

Un joueur (gardien ou joueur de champ) peut jouer dans une autre équipe en cas de problème d'effectif **après validation par la table de marque et des clubs adverses**. Dans ce cas, les matchs de **cette équipe sont perdus par forfait 3 à 0.**

Si un seul niveau de pratique :

- Séniors : Mouvement libre entre les équipes d'une journée à l'autre.
- En U13, U15 et U18 : possibilité de qualifier une équipe par club et pour les clubs ayant 4 équipes engagées, possibilité de qualifier 2 équipes (sous réserve pour la 2^{ème} équipe qu'il n'y ait pas eu de forfait des équipes 3 et 4). Pour le mouvement des joueurs, idem que pour le niveau 1.
 - ✓ un joueur (gardien ou joueur de champ) peut jouer dans une autre équipe en cas de problème d'effectif **après validation par la table de marque et des clubs adverses**. Dans ce cas, les matchs de **cette équipe sont perdus par forfait 3 à 0.**

Feuille de match

Article n°7

Les feuilles de matchs des rencontres sont envoyées par mail à chaque club ou sont disponibles sur le site du DMF et remises à la table de marque le jour des compétitions.

Systeme de l'épreuve

Article n°8

1. Le classement se fait par addition de points.

Les points sont attribués comme suit :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match perdu par pénalité : 0 point et score de minimum 3 à 0

Match perdu par forfait : 0 point et score de 3 à 0

- Toute équipe absente au coup d'envoi ou abandonnant la rencontre est considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain.
- Un forfait est pénalisé selon le statut financier du DMF (cf. statut financier de la **LGEF**), exception faite pour les cas de force majeure dont l'appréciation est de la compétence exclusive de la CDFS.

2. Le nombre de fautes :

Le nombre de fautes est proportionnel au temps de jeu.

Cumul des fautes :

Jusqu'à 10 minutes : 2 fautes tolérées

Coup franc à la 3^{ème} faute.

De 11 à 15 minutes : 3 fautes tolérées

Coup franc à la 4^{ème} faute.

De 16 à 20 minutes : 4 fautes tolérées

Coup franc à la 5^{ème} faute.

De 21 à 25 minutes : 5 fautes tolérées

Coup franc à la 6^{ème} faute.

- U15, U18 et Seniors : coup franc à 10 mètres ;

- Féminines : coup franc à 8 mètres.

- U13 : coup franc à 7 mètres

3. Les équipes à égalité de points au classement sont départagées selon les critères suivants et dans l'ordre :

- a) Les points obtenus lors des matchs joués entre les équipes ex aequo ;
- b) Cumul de fautes : équipes ayant commis le moins de fautes sur l'ensemble des rencontres ;
- c) La différence entre buts marqués et buts encaissés sur l'ensemble des rencontres ;
- d) Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres ;
- e) Priorité au club le plus anciennement affilié à la Fédération Française de Football.

Après la phase de qualification, la CDFS propose :

- Une finale pour les Séniors
- 2 finales pour les catégories U13, U15 et U18 :
 - ✓ Honneur à 5 équipes et Excellence à 5 équipes

Qualification

Article n°9

1. Pour participer à ces compétitions, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés par leur club à la date du plateau/matches.
2. Présentation de la licence des joueurs obligatoire lors du plateau/matches (la demande de licence accompagnée du certificat médical n'est pas valable). Un joueur ne présentant pas de licence ne peut participer à la compétition.
3. Les clubs peuvent faire figurer 12 joueurs sur la feuille de match.

4. Avant chaque plateau/matches, les arbitres procèdent à un contrôle des licences et vérifient l'identité des joueurs.
5. Tout club a la possibilité de poser des réserves avant la rencontre qui, pour être recevables, doivent être émises et confirmées selon les dispositions des articles 141 bis, 142 et 143 des Règlements Généraux de la FFF. Par ailleurs, des réclamations peuvent être formulées conformément aux dispositions de l'article 187 alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.
6. Un match ne peut débuter si l'une des deux équipes compte moins de 3 joueurs. De même, le match est arrêté si l'une des équipes se retrouve avec moins de 3 joueurs sur le terrain de jeu, ce qui entraîne la perte du match par pénalité (minimum 3 à 0) pour cette équipe.
7. Interdiction de participer à plus d'un plateau/matches le jour même ou au cours de deux jours consécutifs (cf Article 3.4.2.2. des RG de la **LGEF**). En cas de fraude constatée, les équipes mises en cause sont exclues du classement final de leur groupe respectif (aucun de leurs résultats n'est pris en compte).
8. Joueur suspendu en Football Libre et en Futsal (cf Article 4.2.5. des RG de la **LGEF**).
9. La table de marque **est habilitée à interdire à un joueur de participer à la compétition si celui-ci n'est pas autorisé à pratiquer dans la catégorie d'âge concernée en application des règlements du DMF.**
 - Exemples d'interdiction :
 - ✓ aux licenciés U15 de jouer en U18 ;
 - ✓ aux licenciés U16 et U17 de jouer en Seniors (sauf dispositions réglementaires pour les licenciés U17).

Arbitres

Article n°10

1. Désignations :
Pour l'ensemble des plateaux/matches, les arbitres sont désignés par la CDA du District parmi les arbitres spécifiques Futsal.
2. Sur chaque plateau/matches, l'un des arbitres désigné est aussi le référent des arbitres à la table de marque.
3. Pour l'ensemble des finales départementales U13, U15, U18, Seniors et féminines :
 - ✓ Un arbitre est désigné représentant de la CDA pour encadrer les arbitres et faire le lien avec la table de marque.
 - ✓ Un délégué de plateau qui gère le climat de la finale.
4. Contrôle des installations et de l'aire de jeu :
 - L'arbitre doit visiter l'aire de jeu une heure avant le plateau/matches et préparer, le cas échéant, les différents marquages au sol manquants.
5. Les frais d'arbitrage par rassemblement sont pris en charge et partagés par les équipes prévues sur le plateau.

Sanctions

Article n°11

Dans le cadre des plateaux/matches, les sanctions prononcées sont les suivantes :

- Exclusion temporaire (2 mn)
Un joueur est exclu temporairement s'il :
 - ✓ Manifeste sa désapprobation par la parole ou par gestes ;
 - ✓ Enfreint avec persistance les lois du jeu du Futsal (récidive) ;
 - ✓ Retarde la reprise du jeu (récidive).

Aucun remplacement ne peut être effectué lors de cette exclusion de deux minutes et ce même s'il y a une évolution du score.

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe)
 - ✓ Pour 2 avertissements : le joueur est suspendu pour le match suivant, puis il peut ensuite rejouer ;
 - ✓ Pour une exclusion directe :
 - la table de marque (les membres de la CDFS présents et le référent des arbitres) est habilitée à décider de la sanction à infliger au joueur fautif. La notification de la sanction est faite sur la feuille de plateau et le joueur peut éventuellement rejouer sur le même plateau après avoir purger son ou ses matches de suspension.

- Si la table de marque juge que les faits sont graves, le joueur est suspendu avec effet immédiat et ne peut plus jouer. Dans ce cas, le dossier est transmis à la commission de discipline du District pour suite à donner.

- Les tacles sont interdits.

Toutefois, en cas de faits graves, la table de marque est habilitée à prendre toutes les mesures conservatoires utiles au bon déroulement du plateau (exemple : exclusion d'une équipe).

Installations sportives

Article n°12

- a) Les compétitions se déroulent dans les salles désignées par la CDFS.
- b) Les dirigeants et les éducateurs des clubs présents s'engagent à faire respecter les installations mises à leur disposition et à veiller que les lieux soient propres lors de leur départ du site (papiers, bouteilles ...).

Encadrement – tenue et police

Article n°13

1. La présence sur le banc de touche est strictement réservée à trois personnes licenciées de chaque club en présence, dont les noms sont inscrits sur la feuille de match, en plus des joueurs remplaçants ou des joueurs remplacés.
2. La table de marque se réserve le droit de prendre toute décision concernant la participation, la qualification, la discipline ou les réclamations le jour même de la compétition (en accord, selon le cas, avec les arbitres).

Finales Départementales :

Article n°14

Le club organisateur d'une finale départementale qualifie automatiquement son équipe à l'une des 2 finales suivant son classement.

Cas non prévus

Article n°15

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la CDFS et en dernier ressort par le Comité Directeur du DMF.

Le comité directeur valide le règlement ci-dessus qui sera soumis à l'Assemblée Générale du 20 Novembre 2020

Présentation du nouveau règlement de l'ex-challenge Meilleur club de jeunes, à soumettre à la prochaine Assemblée Générale de Novembre.

CHALLENGE DES PRATIQUES SPORTIVES, EDUCATIVES ET LOISIRS

Le District Meusien de Football organise, chaque saison, un challenge appelé "PRATIQUES SPORTIVES, EDUCATIVES ET LOISIRS" et destiné à promouvoir et développer le football.

Le classement établi selon les critères ci-après désigne les clubs les plus méritants en ce domaine et qui sont récompensés comme il est mentionné dans ce règlement.

Article 1

Le challenge est ouvert à tous les clubs ayant leur siège sur le territoire du district Meusien et disposant au minimum d'une équipe de jeunes à 4, 5, 8 ou 11 participant en championnat ou plateau.

Article 2

Les critères, opérations ou épreuves retenus sont les suivants :

FOOTBALL à 11

- ✓ Toutes actions (championnats régionaux, interdistricts et districaux, coupes nationales, régionales et districales dans les catégories U19, U18, U17, U16, U15, U14)

FOOTBALL à 8

- ✓ Tous les championnats et coupes de niveau régional, interdistrict et districaux dans la catégorie U13
- ✓ Tous les critères et rassemblements districaux dans la catégorie U11

FOOTBALL à 4 ou 5

- ✓ Engagement par club sur les plateaux et à la journée départementale U7 et U9

FOOTBALL FEMININ

- ✓ Nombre de licenciées
- ✓ Nombre d'équipes
- ✓ Rassemblement 100% féminin

FUTSAL ET LOISIRS

- ✓ Nombre d'équipes engagées en compétitions coupes futsal des U13 aux U18
- ✓ Participation aux finales des U13 aux U19
- ✓ Participation aux plateaux dans les catégories U7-U9-U11
- ✓ Participation aux actions loisirs

STRUCTURATION DES CLUBS ET ACTIONS EDUCATIVES

- ✓ Engagement au PEF
- ✓ Labellisation
- ✓ Service civique : engagement d'un volontaire

OPERATIONS TECHNIQUES

- ✓ Opérations de détection

SELECTIONS DIVERSES (masculin et féminin)

- ✓ Internationales, nationales, interrégionales, régionales et districales

ENCADREMENT DES JEUNES

- ✓ Licencié(e) participant(e) à un module de formation

JEUNES ARBITRES

- ✓ Arbitre de moins de 21 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours
- ✓ Candidature à l'organisation d'une journée de formation des candidats à l'arbitrage

ORGANISATION ou PRETS d'INSTALLATIONS

- ✓ Candidature ou organisation de rassemblement distric (U7 à U13)

PENALITES DIVERSES

- ✓ Discipline
- ✓ Forfaits et forfaits généraux
- ✓ Absences aux différentes réunions organisées par le district pour toutes les catégories jeunes

CLASSEMENTS

- ✓ Priorités pour départager en cas d'égalité

REMISE des PRIX

- ✓ Présence des clubs
- ✓ Récompenses

Article 2 bis

En cas de jumelage entre un ou plusieurs clubs :

- ✓ 1er cas : 2 clubs

Chaque club se voit attribuer 50% des points

- ✓ 2ème cas : 3 clubs

Chaque club se voit attribuer 33,3 % des points

Les arrondis sont réalisés au point supérieur. (Exemple : 4,2 -> 5)

Article 3

La participation ou les performances réalisées permettent aux clubs de marquer les points suivants :

1. FOOTBALL à 11

1.1. Championnats de Ligue, Interdistrict et District

- ✓ *Masculins / Féminines*

Football à 11 : Participation en seconde phase, 50 points par équipe

Football à 8 : Participation en seconde phase, 30 points par équipe

Bonus

- ✓ 15 points par équipe qui accède au niveau supérieur

1.2. Coupes de Ligue et Dstrictale :

20 points par équipe participante

30 points pour l'équipe finaliste

40 point pour l'équipe vainqueur

2. FOOTBALL à 8 en U13

2.1. Championnat interdistrict et District

- ✓ *Masculins / Féminines*

Participation en seconde phase, 30 points par équipe

Bonus

- ✓ 15 points par équipe qui accède au niveau supérieur

2.2. Festival national U13

- ✓ 20 points par équipe participante
- ✓ 30 points par équipe finaliste
- ✓ 40 points pour l'équipe vainqueur

3. FOOTBALL à 8 en U11

3.1. Plateau U11

- ✓ 15 points par engagement du club en automne
- ✓ 15 points par engagement du club au printemps

Dans ces deux cas, les points ne sont attribués que dans la mesure où l'équipe a participé à un minimum de 5 plateaux

3.2 Rentrée du Foot U11

- ✓ 30 points par club participant

4. FOOTBALL à 4 ou 5

4.1. Plateaux U7 et U9

- ✓ U7 – U9 : 15 points par engagement du club en automne
- ✓ U7 – U9 : 15 points par engagement du club au printemps

Dans ces deux cas, les points ne sont attribués que dans la mesure où l'équipe a participé à un minimum de 3 plateaux **en U7 et 5 plateaux en U9**

4.2. Pour la journée Nationale des U7 et U9 et départementale des U11

- ✓ 100 points par club participant

4.3. Rentrée du Foot U7 et U9

- ✓ 30 points par club participant

5. FOOTBALL FEMININ

- ✓ 30 points par club ayant une équipe féminine jeunes Foot Animation (U7F, U9F et U11F) en **phase de printemps**

Les points ne sont attribués que dans la mesure où l'équipe a participé à un minimum de 3 plateaux.

- ✓ 2 points par licenciée jeune
- ✓ 1 point par joueuse représentée lors de chaque rassemblement 100% féminin organisé par le district en dehors des détectations.

6. **STRUCTURATION DES CLUBS ET ACTIONS EDUCATIVES**

6.1. PEF

- ✓ 50 points pour le club qui est inscrit au PEF

Pour être validé, le club doit faire un retour de la fiche bilan d'une action portant sur une des 6 thématiques (différentes d'une année à l'autre) – Retour des dossiers **pour le 15 mai** de la saison en cours

6.2. Labellisation

Le club qui reçoit un label se voit attribuer :

- ✓ Label Jeunes / **Futsal** Elite et Ecole Féminine de Football Or = 300 points chaque année pendant 3 ans
- ✓ LJ Excellence / **Futsal** et EFF Argent = 200 points chaque année pendant 3 ans
- ✓ LJ Espoir / **Futsal** et EFF Bronze = 100 points chaque année pendant 3 ans

6.3. Service civique

- ✓ 50 points par volontaire engagé plus 100 points si l'ensemble des missions demandées est réalisé

7. **OPERATIONS TECHNIQUES**

Pour tout club représenté par un ou plusieurs joueurs lors des opérations de masse :

- ✓ 15 points auxquels s'ajoutent :
- ✓ 5 points par joueur participant au moins à 2 rassemblements CPS

8. **SELECTIONS DIVERSES**

Pour tout(e) joueur(se) sélectionné(e) pour participer à une compétition internationale, nationale ou interrégionale en foot à 11 et en futsal et ce quel que soit le nombre de rencontres disputées dans la saison :

- ✓ 5 points pour le club

Pour tout(e) joueur(se) présent(e) en sélection districale et quel que soit le nombre de rencontres disputées dans la saison :

- ✓ 5 points pour le club

9. **ENCADREMENT DES JEUNES**

Pour toute personne participant à un module de formation U7, U9, U11, Futsal Découverte et Animatrice sur le territoire meusien :

- ✓ 30 points par module de formation pour le club auquel il (elle) est affilié(e)

Certification :

- ✓ 50 points par éducateur (éducatrice) obtenant la certification CFF 1 / CFF 2 / CFF 3 / Futsal
- ✓ 300 points par éducateur / éducatrice obtenant la certification du BMF (les modules ne sont pas pris en compte)
- ✓ 400 points par éducateur / éducatrice obtenant la certification du BEF (les modules ne sont pas pris en compte)

Recyclage organisé par le District Meusien de Football :

- ✓ 20 par stagiaire

10. JEUNES ARBITRES

10.1. Renouvellement

Pour tout renouvellement conforme au statut régional de l'arbitrage, d'un arbitre âgé de moins de 21 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours et évoluant :

| | |
|---|-----------|
| Au niveau fédéral (JAF) | 60 points |
| Au niveau régional (JAL) – Ou au niveau District 1 (D1) | 50 points |
| Au niveau District 2 (D2) | 40 points |
| Au niveau District 3 (D3) ou JAD | 30 points |

Les points étant attribués au club auquel il est licencié.

10.2. Candidat à l'arbitrage

Pour tout engagement d'un nouvel arbitre ou d'un candidat arbitre, âgé de moins de 21 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours :

- ✓ 30 points pour le club auquel il est licencié ou
- ✓ 15 points si le candidat se présente comme arbitre-joueur

Pour tout arbitre, âgé de moins de 21 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours, et pour le suivi de formation (organisé par la CDA) :

- ✓ 20 points pour la participation au stage Jeunes Arbitres
- ✓ 5 points pour chaque participation à une réunion de secteur (25 points maximum par jeunes arbitres).

Pour être pris en compte, chaque arbitre doit satisfaire aux conditions imposées au statut Départemental et ou Régional de l'arbitrage.

10.3. Formation des candidats

- ✓ 20 points pour chaque club ayant posé une candidature recevable à un « appel à candidature » pour une formation des candidats à l'arbitrage

Article 3 bis : Futsal et Loisir

Engagement par club, dans la ou les compétitions **coupes** Futsal organisées par le District dans les catégories jeunes U18-U15-U13 :

- ✓ 10 points par équipe participante **si aucun forfait**
- ✓ 30 points par équipe finaliste
- ✓ 40 points pour l'équipe vainqueur

Engagement par club, dans la ou les compétitions Futsal organisées par le District dans les catégories U7-U9-U11 :

- ✓ U7 et U9 : 100 points par club si participation au plateau de Noël U7 – U9
- ✓ U11 : 5 points par club si participation à un plateau
- ✓ U7 et U9 : 5 points par club si participation à un plateau

Engagement par club, dans la ou les compétitions Loisirs organisées par le District

- ✓ 10 point par club participant à une action loisir (jeunes et adultes) du district
- ✓ 100 points par club ayant une section loisir (10 licencié(e)s LOISIR)

Article 3 ter : Organisation ou prêts d'installations en extérieur

- ✓ 50 points pour chaque club ayant posé une candidature recevable à un « appel à candidature » pour un rassemblement du district en extérieur (U7 à U13).

Article 4 : Forfaits généraux

Tout forfait général d'une équipe entraîne l'annulation des points obtenus par celle-ci depuis le début.

Article 5 : Pénalités diverses

La sportivité faisant partie intégrante de l'éducation du footballeur, tout manquement à cette règle est sanctionné par un retrait de points, lequel est appliqué après application de l'article 5 et selon le barème qui suit :

1. EXCLUSIONS

JOUEUR

EDUCATEUR / DIRIGEANT

SANCTION DE BASE

| | | |
|--------------|--------------------------------|------------------------------------|
| CARTON ROUGE | - 10 Points X Nombre de matchs | - 10 Points X Nombre de matchs * 2 |
|--------------|--------------------------------|------------------------------------|

AUXQUEL S'AJOUTENT :

PROPOS OU GESTES BLESSANTS

| | | |
|------------------|-------------|-----------------|
| ENVERS OFFICIELS | - 30 Points | - 30 Points X 2 |
|------------------|-------------|-----------------|

PROPOS GROSSIERS OU INJURIEUX

| | | |
|------------------|-------------|-----------------|
| ENVERS OFFICIELS | - 40 Points | - 40 Points X 2 |
|------------------|-------------|-----------------|

GESTES OU COMPORTEMENTS OBSCENES

| | | |
|------------------|-------------|-----------------|
| ENVERS OFFICIELS | - 50 Points | - 50 Points X 2 |
|------------------|-------------|-----------------|

MENACES OU INTIMIDATIONS VERBALES

ENVERS OFFICIELS - 60 Points

- 60 Points X 2

PROPOS OU COMPORTEMENTS RACISTES
OU DISCRIMINATOIRES

ENVERS OFFICIELS - 100 Points

- 100 Points X 2

CRACHAT

ENVERS OFFICIEL - 300 Points

- 300 Points X 2

BOUSCULADE VOLONTAIRE,

TENTATIVE DE COUPS,

BRUTALITE ET COUPS ENVERS JOUEURS

- 400 Points

- 400 Points X 2

NB : *En cas de sanction par mois : 1 mois = 3 matchs*

5. NON-PARTICIPATION AUX REUNIONS PREPARATOIRES DE FOOT ANIMATION

- ✓ 50 points de pénalité par absence pour le club concerné
- ✓ 100 points en cas d'absence aux réunions d'automne et de printemps

6. FORFAIT ET FORFAIT GENERAL

- ✓ 10 points de pénalité pour toute équipe forfait sur une rencontre ou un plateau (Catégorie U13 à U19) :
phase de printemps pour les championnats en 2 phases
- ✓ 50 points de pénalité pour toute équipe déclarée forfait général, en sus des dispositions prises à l'article 4 :
phase de printemps pour les championnats en 2 phases
- ✓ 300 points de pénalité pour toute équipes déclarée forfait en finale départementale ou régionale extérieures ou futsal

TOUTES LES PENALITES RESTENT ACQUISES EN CAS DE FORFAIT GENERAL D'UNE OU DES EQUIPES AUXQUELLES ELLES SE RAPPORTENT.

7. AOD JEUNES ARBITRES

- ✓ 10 points de pénalité par AOD, validé par la Commission des arbitres, dans la limite de cinq par club.

8. EXCLUSION DU CHALLENGE

- ✓ Bousculade volontaire, tentative de coups, brutalité et coups envers officiels, y compris tout geste qui porte préjudice à l'intégrité physique d'un officiel.
- ✓ Fraude, tricherie, usurpation d'identité, fausse licence.

Les sanctions prévues dans l'article 5 sont enregistrées par la commission à partir des PV des commissions compétentes.

Seules les sanctions se rapportant à des rencontres ou opérations ouvrant droit à attribution de points sont prises en considération pour l'application de ces pénalités.

La commission compétente se tient informée des faits survenus dans les compétitions gérées par la LGEF et l'Interdistrict et prend les décisions propres au règlement de ce challenge districale.

Article 6 : Classements

Les clubs sont répartis en trois groupes en fonction du nombre d'habitants. Le nombre d'équipe dans chaque groupe est déterminé au 1^{er} Avril. Le nombre d'équipe éligible au challenge est divisé en trois groupes égaux (les deux derniers groupes pouvant compter une équipe de plus) :

Exemple :

| | 1 ^{er} groupe | 2 ^{ème} groupe | 3 ^{ème} groupe |
|------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 22 équipes | 7 | 7 | 8 |
| 23 équipes | 7 | 8 | 8 |
| 24 équipes | 8 | 8 | 8 |

Les groupes sont constitués de façon à respecter l'équité entre chaque club, ils peuvent évoluer d'une saison à l'autre en fonction des engagements et de la démographie (source : site internet INSEE au 1^{er} Avril de la saison en cours).

Pour le décompte du nombre d'habitants dans le cas d'un club issu de plusieurs communes, le nombre total d'habitants est pris en compte.

Exemple : Evian Thonon Gaillard : $n_{habitants} = N_{Evian} + N_{Thonon} + N_{Gaillard}$

Le classement établi après application des articles 3 à 5 est effectué dans l'ordre décroissant des points obtenus. En cas d'égalité, les clubs sont départagés en donnant priorité :

- Au club ayant le moins de pénalités
- au club hiérarchiquement inférieur
- au club possédant le plus de licenciés chez les jeunes (toutes catégories)
- au club le plus jeune affilié

Article 7 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque groupe sont récompensés et reçoivent des lots divers dont la composition est arrêtée chaque année par le Comité de direction du district en étroite collaboration avec un ou plusieurs "sponsors" qu'il se charge de trouver.

Article 8 : Remise des prix

Un club qui n'est pas présent ou représenté par une délégation d'au moins 3 jeunes du Club, lors de la remise des prix attribués dans le cadre de ce challenge (lors de l'assemblée générale du District), en est exclu la saison suivante (sauf cas de force majeure dûment justifié) L'ensemble des décisions relevant de cet article est de la seule compétence du comité Directeur du District.

Article 9

La commission **des actions éducatives et de structuration des clubs** est chargée :

- ✓ d'établir le classement et de le soumettre à l'homologation du Comité de direction du district
- ✓ de veiller à l'application du présent règlement et de prendre toutes dispositions ou décisions pour régler les litiges ou cas non prévus par celui-ci
- ✓ de proposer, chaque saison, les modifications qu'elle jugerait utile d'apporter au présent règlement en vue de son adaptation aux diverses épreuves organisées

Le comité de direction du district peut modifier le présent règlement de sa propre autorité ou soumettre certaines modifications à l'approbation de l'assemblée générale (modifications applicables immédiatement : dès la saison en cours).

Les appels contre les diverses cotations et le classement général doivent être interjetés conformément aux règlements généraux en vigueur dans ce domaine, étant précisé que la commission d'appel du district est juge en premier et dernier ressort.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la commission **des actions éducatives et de structuration des clubs et en dernier ressort par le Comité Directeur du District Meusien de Football.**

Le comité directeur valide le règlement ci-dessus qui sera soumis à l'Assemblée Générale du 20 Novembre 2020.

BILAN SUR L'ARBITRAGE

Bilan CDA Meuse

Les chiffres :

| | Ligue | D1 | D2 | D3 | AA | Stag | JA | TOTAL |
|------------------------|-------|----|----|----|----|------|----|-----------|
| Au 30/06/19 | 13 | 15 | 16 | 23 | 10 | 15 | 3 | 95 |
| Au 30/06/20 | | | | | | | | |

La perte d'effectif est inquiétante mais en lien direct avec l'activité du département sur le territoire.

L'organisation d'une FIA en Meuse lors de la saison prochaine est primordiale.

Stages :

- 5 stages réalisés :
 - o D1 / D2 / AAD1, le 07 Septembre 2019 (Journée)
 - o D3, le 14 Septembre 2019 (Matin)
 - o Observateur le 14 Septembre 2019 (Journée)
 - o AAD2, rattrapage, le 28 Septembre 2019 (matin)
 - o Stage de mi- saison, le 29 Février 2020 (Journée)

Formation initiale :

- o Pas de formation initiale réalisée en Meuse par manque de candidature. L'IR2F a envoyé les candidats meusiens sur d'autres sessions mais cela nous fait perdre des candidats.

Classements et nomination :

Décisions proposées par la CDA au CD :

- Neutralisation dans leur catégorie tous les arbitres à gestion CDA Meuse.
- Prolongation de la validité de l'examen D2 des 6 candidats reçus à la théorie d'une saison supplémentaire. La CDA s'efforcera d'effectuer les observations de ces candidats pour proposer des nominations par le comité directeur du district Meusien de Football au 31/12/2020. La seule observation réalisée cette saison est considérée comme une observation « conseil » et par conséquent n'est pas prise en compte pour la validation de l'examen.
- Autorisation à l'ensemble des arbitres D3 à se présenter à l'examen théorique D2 pour la saison 2020-2021.
- Nomination des arbitres stagiaires ayant réalisées leur observation d'entrée dans l'arbitrage et ayant obtenus la note minimale requise dans le RI de la CDA Meuse

Proposition de nomination des arbitres stagiaires au Comité Directeur du District Meusien de Football :

- BENOIST Alexandra : nomination Arbitre D3
- KIMENAU Gabriel : nomination Arbitre D3

Le comité directeur nomme les arbitres ci-dessus arbitres D3.

Tableau d'affectation saison 2020-2021*

| Arbitre D 1 12 arbitres | Arbitre D 2 15 arbitres | Arbitre D 3 22 arbitres | Arbitre Stagiaire 8 arbitres | Arbitre Assistant 1 5 arbitres |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|--|
| AKHANCHOUCH Brahim | AIT BENAÏSSA Mohamed | BENOIST Alexandra | BRABANT Stéphane | APPOURCHAUX Sylvain |
| AUBRY Hugues | AK Hassan | COLSON Jean-Claude | BARTHELEMY Sylvain | DUPUIS Raphael |
| CARPENTIER David | ANSELMO Salvatore | DUMAN Gurol | CORNELIS Marc | GIRON Joffrey |
| CHIARAMIDA Francesco | CARGOET Pascal | FLEURY Jean-Marc | DIATTA Mafou | JOREZ Manuel |
| GERMAIN Ludovic | DELRUE Emmanuel | GANTIER Christophe | GUILLAUME Freddy | TOUSSAINT Gaël |
| HOFFMANN Christian | GAUTHEY Emilien | GARNIER Florian | LACOTTE Vincent | |
| KRASNIEWSKI Michael | GILLET Joël | IUNCKER Claude | LAURENT Antoine | Arbitre assistant 2 5 arbitres |
| POIROT Damien | GIRON Julien | KIMENAU Gabriel | | |
| SARTELET Julien | GUIRLINGER Wilfried | LEROY Patrick | JAD (- 18 ans) 2 arbitres | BURTEAUX Philippe |
| SCHOTT René | HUTIN Stéphane | LETRILLARD Romuald | | DUPUIS Romuald |
| TABUR Salih | LOMBARD Jean-Yves | LORIETTE Cédric | FOURNIER Hugo | HEBOUL Abdelali |
| WURTZ Joël | MARCHIZET Alain | MAGNIER Jérôme | ZVER Romain | LEPAGE Christophe |
| | MOSSLER Christophe | MARIE Arnaud | | THIERY Stéphane |
| | PRUD'HOMME Alain | MOUILLOT Yohann | | |
| | VARLET Stéphane | MULLER Matthew | | |
| | | PIERQUIN Frédéric | | |
| | | STEIN Julien | | |
| | | SZEWCZUK Christophe | | |
| | | TAMBOUR Johnny | | |
| | | TCHOROWSKI Patrick | | |
| | | THOUVENOT Frédéric | | |

Candidat D2

Nomination

Changement catégorie

* Sous réserve des procédures en cours

Le comité directeur valide le tableau d'affectation ci-dessus.

BILAN FUTSAL

PRATIQUE DU FUTSAL PROPOSE A TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS DETECTION

99 Plateaux

92 demi-journées

126 Equipes d'U13 à Séniors

141 Equipes Foot Animation.

FOOT ANIMATION

PLATEAUX DE SOLIDARITE U7 – U9 :

Organisés en collaboration avec le Secours Populaire

Plateaux U7 : 5 créneaux

Plateaux U9 : 8 créneaux

Remise des jouets au siège du District Meusien de Football le 18 décembre 2019 en présence du Secours Populaire.

U7 :

2 Plateaux répartis par secteur géographique (10 créneaux) 40 équipes

U9 :

2 Plateaux répartis par secteur géographique (12 créneaux) 58 équipes

U11 :

2 Plateaux répartis par secteur géographique (15 créneaux) 43 équipes Une coupe remise à chaque équipe U11 lors du second plateau.

Plateau 100 % féminin U8F à U12F :

Le 1 er février 2020 à Ancemont, 49 filles présentes : UN RECORD.

2 groupes de pratique : U8F aux U10F et U10F aux U12F

Félicitations aux clubs présents :

US Thierville (11 joueuses), US Etain B (10), ES Lérrouville (8), ASL Mangiennes (6), Bar le Duc FC (5), ENT CO (4), SC Les Islettes (2), ENT Sorcy VV (2) et AS Nixéville B (1).

COUPE MEUSE U13

Deux niveaux de pratique

Niveau 1 : 13 équipes, 2 plateaux (4 créneaux)

FINALE DEPARTEMENTALE U13 organisée à Damvillers (club support ASL MANGIENNES) le 09 février 2020

1er : Sa Verdun Belleville

2ème : Bar le Duc FC

3ème : LL Vaucouleurs

MISE EN PLACE DU CARTON VERT

FINALE TERRITOIRE LORRAIN à Contrexéville le 1er mars 2020 :

2 qualifiés meusiens : Sa Verdun Belleville et Bar le Duc FC Sa Verdun Belleville : 2ème Bar le Duc FC : 4^{ème}

Niveau 2 :

24 équipes, 2 plateaux (10 créneaux) + 3 équipes par rapport à 2018 / 2019

COUPE MEUSE U15

Un seul niveau de pratique 20 équipes,

2 plateaux (10 créneaux)

MISE EN PLACE DU CARTON VERT

FINALE DEPARTEMENTALE U15 organisée à Ligny (club support Ent CENTRE ORNAIN) le 15 février 2020

1er : Ent Sorcy Void Vacon

2ème : FC St Mihiel

3ème : Sa Verdun Belleville

FINALE TERRITOIRE LORRAIN à Pont-à-Mousson le 1er mars 2020 :

2 qualifiés meusiens : Ent Sorcy Void Vacon et FC St Mihiel

Champion Territoire Lorrain : Ent Sorcy Void Vacon

Moins 1 équipe par rapport à 2018 / 2019

COUPE MEUSE U18

Un seul niveau de pratique 24 équipes,

2 plateaux (10 créneaux)

MISE EN PLACE DU CARTON VERT

FINALE DEPARTEMENTALE U18 organisée à Void (club support Ent SORCY VOID VACON) le 15 février 2020

1er : Us Etain Buzy

2ème : Ent Sorcy Void Vacon

3ème : Sa Verdun Belleville

A NOTER LE FORFAIT DE L'ENT VHF

FINALE TERRITOIRE LORRAIN à Forbach le 1er mars 2020 :

Qualifiés meusiens : Us Etain Buzy et Ent Sorcy Void Vacon

Ent Sorcy Void Vacon : 8ème Us Etain Buzy : 5^{ème}

+ 7 équipes par rapport à 2018 / 2019

COUPE MEUSE SENIORS

Un seul niveau de pratique 23 équipes, 2 plateaux (8 créneaux)

FINALE DEPARTEMENTALE SENIORS organisée à Dieue Sur Meuse (club support Futsal Club Grand Verdun) le 02 février 2020

1er : Ent Sorcy Void Vacon

2ème : Futsal Club Grand Verdun

3ème : As Tréveray

FINALE TERRITOIRE LORRAIN à Pagny sur Meuse le 14 avril 2020 : 1 qualifié meusien : Ent Sorcy Void Vacon

Moins 8 équipes par rapport à 2018 / 2019

FEMININES

PLATEAU U19F et U16F à Damvillers le 26 janvier 2020 4 équipes en U19 F :

1ère : Ent Centre Orvain

2ème : Asl Mangiennes

3ème : Ent Sorcy Void Vacon

4ème : Bar le Duc FC

MISE EN PLACE DU CARTON VERT

5 équipes en U16F :

1ère : Bar le Duc FC

2ème : Equipe Meuse U15F

3ème : Ent Sorcy Void Vacon

4ème : Us Behonne Longeville

5ème : Asl Mangiennes

MISE EN PLACE DU CARTON VERT

PLATEAU Séniors Féminines à Void le 26 janvier 2020

1ère : Ent Centre Ornain 1

2ème : Ent Centre Ornain 2

3ème : Us Thierville

4ème : Ent Sorcy Void Vacon 1

5ème : Asl Mangiennes

6ème : Ent Sorcy Void Vacon 2

7ème : Bar le Duc FC

FOOT LOISIR

2 Plateaux proposés :

Dieue Sur Meuse le 19 janvier 2020, annulé faute d'inscriptions

Pagny Sur Meuse le 02 février 2020, avec obligation de participer pour les clubs ayant une équipe vétérans évoluant en Meurthe et Moselle.

Equipes : SC Commercy, VSV Vétérans, LL Vaucouleurs, AC Rigny la Salle, FC Pagny Sur Meuse et FC St Mihiel (invité).

A NOTER LE FORFAIT DE LL VAUCOULEURS.

Merci à Michel FAYON d'avoir assuré la table de marque.

Bémol : manque d'investissement de la commission Foot Loisir

BILAN :

Chaque joueur du plus petit au plus grand a pu pratiquer le futsal.

Action de solidarité en collaboration avec le Secours Populaire.

Remerciements à Thierry Grandjean, et à tous les membres de la Commission Futsal qui ont tenu les tables de marque à chaque fois que cela a été nécessaire.

Remerciements à tous les clubs supports et à toutes les collectivités locales.

Remerciements à tous les arbitres au nombre de 11 d'avoir officié pour toute la saison futsal. Une formation futsal pour les arbitres a été organisée par Manu Dos Paladares au cours du mois de décembre 2019.

Félicitations à toutes les équipes jeunes qui ont brillé dans leurs déplacements en Finales Territoire Lorrain.
Félicitations au club du FCGV (Futsal Club Grand Verdun) qui a intégré le championnat R1 et pour leurs parcours dans ce championnat.

Enorme travail sur une période très courte.

Complexité à trouver des salles et à adapter en fonction de beaucoup de changements de dernière minute.

INFO COUPE NATIONALE FUTSAL

La coupe nationale est depuis cette saison gérée par la LGEF.

11 équipes meusiennes se sont engagées dans cette compétition :

Es Ancerville, Ent Centre Ormain, Sa Verdun Belleville, Us Thierville, ASC Montiers sur Saulx, Bar le Duc FC, Us Behonne Longeville, As Tréveray, Futsal Club Grand Verdun, FC St Mihiel, Ent Sorcy Void Vacon.

FELICITATIONS AUX DEUX CLUBS QUI SE SONT INCLINES EN FINALE REGIONALE :

Entente Centre Ormain – FC Kronembourg : 5 – 6 le 11/01/2020

Witry Les Reims – Entente Sorcy Void Vacon : 13 – 4 le 11/01/2020.

BILAN DES ACTIONS TECHNIQUES 2019-2020 ET PLAN D' ACTIONS POUR LA SAISON 2020-2021

Très heureux de revoir tout le monde en bonne santé

C'est la première fois que nous restons 5 à 6 mois sans terrain (mars à septembre)

Participation à des réunions ETR LGEF en Visio et des webinaires.

Gestion du dossier de l'Agence Nationale du Sport pour le DMF et référent pour les clubs

Cette période a permis d'avoir aussi un temps de réflexion sur l'activité et les orientations fédérales avec le développement des pratiques « Loisir et Futsal » en particulier, sur le dispositif service civique pour le rendre plus performant et efficace pour les clubs et pour l'élaboration du calendrier technique de la saison 2020/2021 (formations d'éducateurs, Projet de Performance Fédéral « extérieur et Futsal » (garçons et filles) et le DAP).

Une communication régulière avec des articles d'informations sur Facebook et le site

Le séminaire des conseillers techniques à Amiens du mercredi 17 juin au vendredi 19 juin 2020 a été annulé et remplacé par 14 webinaires diffusés au mois de juillet

Après cette période de crise sanitaire, l'objectif premier est repartir avec une dynamique positive.

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

- **Foot Réduit des U7 à U11 :**
 - ✓ Réunion de secteur d'automne 2020 :
 - Mercredi 16 septembre 2020 à 18H30 au stade à Mangiennes
 - Jeudi 17 septembre 2020 à 18H30 au stade de Longeville
 - ✓ **Rentrée du Foot des U7, U9, U11 :** (sous réserve)
 - **U7 :** le samedi 3 octobre 2020
 - **U9 :** le samedi 26 septembre 2020
 - **U11 :** le samedi 19 septembre 2020
 - **Féminines des U8F aux U13F :** le samedi 26 septembre 2020
- **Foot à l'école :**
 - ✓ Contact avec Jean Luc Dorangeon de l'éducation nationale et de Sylvain CHASSAIGNE de l'USEP
 - ✓ Reprise en septembre : en attente des informations de l'éducation nationale
- **Structuration des clubs**
 - ✓ Labels :

- Visite des clubs du Futsal Club Grand Verdun, ASL Mangiennes et de l'US Thierville
- Echange avec le club de l'US Lérrouville pour le Label EFF
- ✓ Service civique :
 - Réunion d'information avec l'ASL Mangiennes, le SA Verdun B, la LL Vaucouleurs et l'US Thierville. Le dispositif est maintenu pour la saison 2020/2021 avec la réunion de rentrée d'information le samedi 12 septembre 2020.
 - Pilotage du dispositif
- **Actions éducatives :**
 - ✓ Carton vert : Bilan de l'action Carton Vert 2019/2020 avec article sur le site (remise de la dotation à l'AG du 20 novembre 2020) et projection sur la saison 2020/2021
 - ✓ Continuer le déploiement du PEF en lien avec les services civiques
- **Foot loisir :**
 - ✓ Réflexion sur la pratique loisir sur le territoire
 - Expérimentation à la rentrée du Foot Loisir / Futsal
 - Continuer la découverte du Foot en marchant
 - Découverte du Golf Foot et du Futnet
- **Foot Féminin :**
 - ✓ Participation avec Arnaud VAFROFF au groupe de travail sur les compétitions U15F à 8 et U18F à 8 et à 11.
 - Création d'une compétition U15F à 8 interdistricts LGEF
 - ✓ Echange avec les collègues du District de Meurthe et Moselle pour les plateaux Animation des U8F aux U13F
 - Participation en compétition garçons :
 - Equipes 100% Féminines U9F en U7, U11F en U9 et U13F en U11
 - ✓ Rassemblement pour les U12F aux U15F : perfection et développement
- **Festival U13 :**
 - ✓ 1^{er} tour le samedi 12 septembre 2020 pour les U13 D3
 - ✓ 2^{ème} tour le samedi 17 octobre 2020 pour les U13 D1 et D2 et les équipes qualifiées du 1^{er} Tour
 - ✓ Finale départementale : samedi 10 avril 2021
- **Futsal :**
 - ✓ Réflexion sur le développement du Futsal
- **Elaboration du calendrier DAP :** Foot Réduit U7 à U11, Festival U13, Foot à l'école (formation des professeurs des écoles, cycles dans les écoles et rencontres de fin de cycle), Educatif (PEF : formation référent de niveau 1 et carton vert), Féminisation, structuration des clubs (service civique, labels Jeunes, Futsal et EFF), Futsal et Loisir
- **Challenge des PSEL :**
 - ✓ Suivi administratif en lien avec la commission

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

- **Sections sportives :**
 - ✓ Contact permanent avec les 8 sections sportives par mail et téléphone pour le test d'entrée de la rentrée de septembre 2020 – participation à la commission d'admission du collègue de Commercy)
 - ✓ Remise de la dotation à la section sportive de Verdun qui n'a pu être réalisée en mars
- **Elaboration du calendrier PPF :** garçons extérieur (U13, U14, U15) et Futsal (U15 et U18) et filles extérieur (U12F aux U15F).

FORMATION DES EDUCATEURS

- **Participation aux différentes « Visio » :**
 - Finalisation du BMF 2019/2020 : lecture des dossiers des stagiaires, entretien pour le CFF4, pédagogie, rapport final et rattrapages CFF4

- Participation au test de sélection du BMF 2020/2021 : étude des lettres de motivation et entretien avec les postulants
- **Elaboration du calendrier des formations d'éducateurs :**
 - U7, U9, U11, Futsal Initiation, Animatrice Fédérale et du nouveau diplôme de responsable des écoles de Football en lien avec :
 - Le calendrier des interventions aux formations LGEF : U13 / U15 / Projet Associatif / Futsal Entraînement et aux certifications CFF1, CFF2, CFF3 et CFF4
 - La formation BMF 2020/2021 (test d'entrée, positionnement, 2 rassemblements des stagiaires, certification finale et suivi de stagiaires pendant la saison)

NOMINATION DES COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL

Saisons 2020/2024

REPRESENTANT LE COMITE DE DIRECTION

- M. Jean-Pierre VICHERAT

MEMBRES ELUS

- M. Patrick CORTIAL

- M. Olivier JOUANNEAU

MEMBRES NON ELUS

- Mme Anita PIERRE

- M. Jean-Louis BINETRUY

- M. Laurent BOIZET

- M. Serge CLAUDON

- M. Michel FURDIN

- **M. Ludovic GERMAIN**

COMMISSION JURIDIQUE ET DE DISCIPLINE

Saisons 2020/2024

REPRESENTANTS DU COMITE DE DIRECTION

- M. Bernard AUBRIET

- M. Francis LIGER

MEMBRES ELUS

- M. Daniel CHAOMLEFFEL

- M. Bernard DESCHAMPS

- **M. Stéphane HUTIN**

MEMBRES NON ELUS

- M. Michel FRANCOIS

- M. Jean-Paul GIROT

- M. Bertrand HUTIN

- M. Daniel LIEZ

- M. François LOMBARD

- M. Julien LECOMPERE

- **M. Davy LUCION**

- M. Claude MINELLA

- M. Claude RAUSSIN

- M. Marcel RIVAS

- M. Olivier THENOT

INSTRUCTEUR :

- M. Jean-Luc EVRARD

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
SAISON 2020/2021**

REPRESENTANT LE COMITE DE DIRECTION
- M. Jean-Pol HENRY

MEMBRES ELUS

- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Bernard DESCHAMPS

MEMBRES NON ELU

- M. Cyrille BOURGEOIS
- M. Denis CHANOT
- M. Marc NICOLE
- **M. René SCHOTT**

SERVICE DES COMPETITONS CHARGE DU SUIVI

- M. Jean-Pierre VICHERAT

CTD DAP

- M. Thierry GRANDJEAN

**COMMISSION DE FUTSAL
SAISON 2020/2021**

MEMBRES ELUS

- Mme Marie Rose KAUFMANN
- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Jean-Pol HENRY
- M. Jean-Luc EVRARD

MEMBRES NON ELUS

- M. Jacky HUGARD
- Mme Adeline BAYETTE
- M. Cyrille BOURGEOIS
- M. Francis CHARUEL
- M. Denis CHANOT
- M. Arnaud DESSAINT
- **M. Simon GIRARD**
- M. Jacky HUGARD
- M. Mickaël KRASNIEWSKI
- **M. Gérard LAURENT**

REPRESENTANT DE LA C.D.A

- M. Bernard DESCHAMPS

CTD DAP

- M. Thierry GRANDJEAN

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES
SAISON 2020/2021**

PRESIDENT D'HONNEUR

- M. Michel FAYON

REPRESENTANTS LE COMITE DE DIRECTION

- M. Bernard AUBRIET
- M. Stéphane HUTIN

MEMBRES

- M. Ludovic GERMAIN
- M. Bernard DESCHAMPS
- M. Frédéric BOESCH
- M. Quentin GIRON
- M. Joaquim DOS PALADARES
- M. Manuel DOS PALADARES
- M. Michel FRANCOIS
- M. Denis GAMEIRO

Membre représentant les éducateurs :

- M. Thierry GRANDJEAN

Membre non issu de l'arbitrage :

- Mme Marie Rose KAUFMANN

Corps des contrôleurs (application annexe II du R.I)

- M. Claude JOUFFROY
- M. Daniel LIEZ
- M. Philippe GIRON
- M. Charles DUMONT
- M. El Houcine MAATAOUI
- M. Pascal MAIER

Encadrement des réunions de secteur

- M. Christian HOFFMANN
- M. Quentin GIRON
- M. Frédéric BOESCH
- M. Stéphane HUTIN
- M. Pascal MAIER
- M. René SCHOTT

COMMISSION DE FORMATION SAISON 2020/2021

RESPONSABLE

- M. Christian LOUIS

MEMBRES

- M. Jean-Pierre VICHERAT
- M. Daniel CHAOMLEFFEL
- M. Antonio MASIELLO
- M. Bernard PAQUIN
- M. Claude RAUSSIN
- M. Thierry GRANDJEAN

COMMISSION DES FINANCES SAISON 2020/2021

MEMBRES

- M. Daniel CHAOMLEFFEL
- M. Jean-Luc EVRARD
- M. Francis LIGER

LE PRESIDENT DU DISTRICT

- M. Daniel FAY

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES CONTROLEURS DE TERRAINS IMPRATICABLES
SAISON 2020/2021**

- M. Jean-Luc EVRARD
- M. Claude JOUFFROY
- M. Denis GAMEIRO
- M. Turki RACHED
- M. Claude RAUSSIN
- M. Jean-Pierre VICHERAT

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE
SAISON 2020/2021**

REPRESENTANT LE COMITE DE DIRECTION

- M. Stéphane HUTIN

MEMBRES

- M. Ludovic GERMAIN
- M. Bernard AUBRIET
- M. Claude RAUSSIN

**COMMISSION DE L'ETHIQUE SPORTIVE
SAISON 2020/2021**

MEMBRES

- M. Bernard AUBRIET
- M. Michel BEAUCHET
- M. Cyrille BOURGEOIS
- **M. Francis CHARUEL**
- M. Richard DAMERVAL
- M. Bernard DESCHAMPS
- M. Daniel DUFOUR
- M. Jean-Luc EVRARD
- M. Jean-Pierre LAMOTTE

CTD DAP

- M. Thierry GRANDJEAN

**COMMISSION TECHNIQUE
SAISON 2020/2021**

REPRESENTANTS DU COMITE DE DIRECTION

- M. Bernard AUBRIET
- M. Patrick CORTIAL

MEMBRES

- M. Philippe BLAISE
- M. Arnaud DESSAINT
- M. Pierric GACH
- **M. Baptiste LEBLANC**
- **M. Davy LUCION**
- **M. Stéphane GAYET**
- M. Olivier LUQUIN
- M. Thierry MERCIER
- M. Bernard PAQUIN
- M. René PALAORO

- M. Mirel TUDORACHE
- M. Nordine ZIANI

REPRESENTANT LA C.D.A

- M. Ludovic GERMAIN

CTD DAP

- M. Thierry GRANDJEAN

LE PRESIDENT DU DISTRICT

- M. Daniel FAY

**COMMISSION DU FOOTBALL ENSEIGNEMENT
SAISON 2020/2021**

REPRESENTANTS DU COMITE DE DIRECTION

- M. Bernard AUBRIET
- M. Patrick CORTIAL
- M. Arnaud VALROFF

MEMBRES

- M. Stéphane BOQUILLON
- M. Christophe CHAOMLEFFEL
- M. Stéphane IDDIR
- M. François LEROY
- M. Bernard PAQUIN
- M. Mathieu OBRIOT
- M. Arnaud VERDUN
- M. Pierric GACH
- M. Mirel TUDORACHE
- M. Michel FLOURENS
- M. Benjamin GRUNER

CTD DAP

- M. Thierry GRANDJEAN

LE PRESIDENT DU DISTRICT

- M. Daniel FAY

**COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION
SAISON 2020/2021**

REPRESENTANT DU COMITE DE DIRECTION

- Mme Marie Rose KAUFMANN

MEMBRES

- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Cyrille BOURGEOIS
- M. Denis CHANOT
- M. Arnaud DESSAINT
- M. Gérard LAURENT
- M. Gwanaël ORRIERE
- M. Christian PERGENT
- M. Frédéric VERLANT

REPRESENTANT DE LA C.D.A

- M. Quentin GIRON

CTD DAP

- M. Thierry GRANDJEAN

SERVICE DES COMPETITONS CHARGE DU SUIVI

- M. Jean-Pierre VICHERAT

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

SAISON 2020/2021

REPRESENTANT DU COMITE DE DIRECTION

- M. Arnaud VALROFF

MEMBRES

- Mme Marie Rose KAUFMANN

- Mlle Sabine HIBLOT

- M. Bernard DESCHAMPS

- M. Alexandre FABRIS

- M. Olivier JOUANNEAU

- M. Christophe RENAUD

CTD DAP

- M. Thierry GRANDJEAN

LE PRESIDENT DU DISTRICT

- M. Daniel FAY

COMMISSION CHARGEE DU SUIVI DES BENEVOLES

SAISON 2020/2021

- Mme Sandrine THIRIOT

- M. Christian LOUIS

- M. Jean-Pierre VICHERAT

COMMISSION CHARGEE DE LA COMMUNICATION

SAISON 2020/2021

- M. Frédéric VERLANT

- Mme Marie Rose KAUFMANN

- M. Taoufiq BELFAKIR

- M. Christian LOUIS

- M. Jean-Pierre VICHERAT

CTD DAP

- M. Thierry GRANDJEAN

COMMISSION DU FOOTBALL LOISIR

SAISON 2020/2021

- Mme Marie Rose KAUFMANN

- M. Daniel DUFOUR

- M. Yves LAMBERT

- M. Michel FAYON

- M. René SCHOTT

**COMMISSION DE STRUCTURATION ET D' ACTIONS EDUCATIVES DES CLUBS
SAISON 2020/2021**

- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Cyrille BOURGEOIS
- M. Stéphane HUTIN
- M. Jean-Pierre VICHERAT
- M. Denis CHANOT

CTD DAP

- M. Thierry GRANDJEAN

**COMMISSION MEDICALE
SAISON 2020/2021**

REPRESENTANT DU COMITE DE DIRECTION

- Dr Olivier JOUANNEAU

MEMBRES

- Dr Jean-Louis ADAM
- M. Joël BARTHE
- Dr Francis BLEROT
- M. Jérôme CAO
- Dr Jean-François DERLINCOURT
- Dr Eric FANJEAUX
- Dr Francis GUILLAUME
- Dr Gilles MUNIER
- Dr Jean-Michel PRIOUX

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L' ARBITRAGE
SAISON 2020/2021**

- M. Jean-Luc EVRARD
- M. Michel BEAUCHET
- M. Daniel FAY
- M. Bernard DESCHAMPS
- M. Stéphane HUTIN
- M. Jean-Pol HENRY
- M. Bernard PAQUIN

**COMMISSION DES DELEGUES
SAISON 2020/2021**

- Mme Sandrine THIRIOT
- M. Taoufiq BELFAKIR
- M. Jean-Pol HENRY
- M. Christian LOUIS
- M. Bernard PAQUIN
- M. Francis CHARUEL
- M. Frédéric VERLANT

Le comité directeur valide les commissions pour la saison 2020-2021 et les commissions d'appel et juridique et de discipline pour les saisons 2020 à 2024. (En gras les nouveaux membres.)

Le secrétaire général

Jean-Pierre VICHERAT